



Convoquer pour premiere comparution

Par sarah42

bonjour,

donc voila je vous explique mon histoire le 17nov2011 j'ai eu a mon domicile une perquisition plus une garde a vue pour une histoire de vol d'un prejudice de 413 000e

Voila le pere de mes enfants et les des principale conserner il a ramener a mon domicile des objet qui provenai du vol mai moi je ne le savait c'etait a la base des cadeaux qu'il nous avait fait pour mes enfants et moi mm

lors de la garde a vue qui a durée 24h jai tjr dit que je ne savais pas d'ou provenais ces objet et que c'etait bien le pere de mes enfants qui nous les avais offert,je resort libre de ma garde a vue et on me dit que rien a etait retenu contre moi.3 mois apres je recois une convoquation devant la juge pour une premiere comparution ou elle envisage une mise en examen pour recel ,sur l'ordonnance il est dit que savais que ces objet provenais d'un vol alors que je n'ai jamais dit une chose pareil.

Pourkoi aujourd'hui la juge veut-elle me voir

Comment prouvais que je n'ai jamais dit que je savais que ces objet provenais d'un vol

Va t-elle me mettre en examen

Combien de temps le rendez-vous va t-il durer car je suis convoquer sur bordeaux et moi j'habite sur st etienne.

merci d'avance pour vos reponse cordialement

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement